



Fusion CNHI / Aquarium

Un coup de force de plus, un coup de force de trop !

La direction de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration (CNHI) tente depuis trois mois, par tous les moyens imaginables, de faire passer un décret de fusion entre l'EPA dérogatoire de la CNHI et le Service à Compétence Nationale (SCN) de l'Aquarium installé dans les mêmes locaux depuis près de cinq ans à la porte Dorée.

La CGT-Culture a demandé à plusieurs reprises l'ouverture d'une concertation au sujet de cette fusion dont les raisons obscures ne manquent pas d'interroger. Fusion qui, à vrai dire, ne repose sur aucun projet scientifique et culturel un tant soit peu crédible, et que rien ne justifie, ni les missions de chacune de ces deux entités du Ministère de la Culture, ni leurs statuts, ni leurs besoins.

Par courriers successifs au Directeur général des Patrimoines, la CGT-Culture a exigé qu'un véritable débat ait lieu sur cette restructuration dont tout démontre qu'elle n'est motivée que par l'appât du gain – c'est-à-dire par les quelque 200 000 entrées payantes de l'Aquarium !

Le ministère n'a apporté aucune réponse aux questions centrales que nous avons soulevées :

- **les conditions de définition des politiques scientifiques et culturelles de deux entités qui n'ont aucune mission commune dans le cadre d'un même budget,**
- **la définition des publics visés et de la médiation culturelle qu'elle implique pour deux entités aux objectifs culturels très hétérogènes et le risque encouru d'une perte de repères du public et d'un effacement de l'un pour l'autre,**
- **les moyens budgétaires dont disposerait ce nouvel EPA pour prendre en charge le fonctionnement de l'Aquarium actuellement assuré par le budget du Ministère de la Culture,**
- **le plafond d'emplois dont disposerait ce nouvel établissement.**

A ces questions de fond viennent s'ajouter celles liées à l'organisation très concrètes des services :

- **les menaces de suppressions de postes induites par la mutualisation des services,**
- **les menaces d'externalisation/privatisation des missions de sécurité et sûreté,**
- **le devenir des agents de la RMN-GP,**
- **les conditions de travail des agents de la CNHI et de l'Aquarium résultant de cette restructuration des services...**

Pour que la concertation au niveau ministériel ne soit pas entravée, la CGT-Culture a demandé à Monsieur Luc Gruson, Directeur de la CNHI de retirer le point relatif à cette fusion de l'ordre du jour du comité technique de la CNHI de novembre. Celui-ci plus pressé d'absorber le SCN Aquarium et ses taux de fréquentation que d'écouter les représentants du personnel et de respecter l'intérêt général a fait le choix délibéré du coup de force.

Le même Luc Gruson semble avoir fait des pieds et des mains pour que le ministère, malgré ses engagements à ouvrir enfin le débat avec les organisations syndicales, passe le projet de décret au comité technique de la Direction générale des Patrimoines le 9 décembre.

**Trop, c'est trop, ce dossier mérite mieux que
des coups de force à répétition.**

**Il est encore temps que le ministère reprenne raison sur ce dossier
et donne le temps à la concertation.**